

sensation semblable au sein d'autres organismes tels que la Commission du blé et l'Office de l'énergie. Mais, il s'agit ici d'une commission consultative qui touchera tous les consommateurs canadiens, tandis que les organismes tels que la Commission du blé s'intéressent d'abord au commerce d'exportation plutôt que d'importation. Je ne pense pas que nous créerions un précédent en ce qui concerne ces organismes.

Si l'on décidait d'avoir une représentation régionale, le gouverneur en conseil devrait faire les nominations, sans nécessairement s'en rapporter au gouvernement provincial en cause.

Honorables sénateurs, si notre pays est un pays de libre-échange ou cherche à le devenir, cela revêt une très grande importance pour les régions des Prairies. Si le commerce est une rue à deux sens, toutes les décisions à prendre devraient se fonder sur ce principe. L'Ouest dépend du commerce d'exportation pour sa survie. Comme nous avons exporté au Japon des marchandises d'une valeur d'environ 1.5 milliards de dollars, en plus des autres exportations aux pays en bordure du Pacifique, il nous faudra dépenser des sommes considérables pour acheter les produits de ces pays. En vertu du régime actuel, nous imposons des droits allant jusqu'à 50 p. 100 sur les importations provenant de ces pays.

Récemment, nous avons imposé une surtaxe de \$2 sur les chemises, ce qui a entraîné une réduction de notre balance commerciale dans les régions avec lesquelles nous commerçons et une hausse considérable du coût de la vie des consommateurs. L'industrie du vêtement et du textile est assurée d'autres protections—notamment, les politiques de contingentement, les subventions régionales et industrielles.

Le projet de loi m'inquiète sous un autre rapport. Je crains que le ministre responsable—donc le gouvernement au pouvoir—ne reproche à la Commission du textile et du vêtement toutes les autres politiques restrictives au lieu de se blâmer lui-même. Si c'est pourquoi l'on crée cette Commission, on l'établit sur de faux prétextes, mais si on la crée pour réellement étudier les problèmes de l'industrie et les disparités régionales, si elle a pour unique préoccupation l'intérêt des consommateurs, alors elle sera un instrument précieux. J'ose espérer qu'une fois constituée, cette Commission défendra les intérêts de tous les Canadiens; c'est pourquoi il lui faut une représentation nationale.

Le bill dit en outre que le siège social de la Commission sera situé dans la région de la Capitale nationale. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les bills qu'on nous présente précisent que ces commissions doivent s'établir dans la capitale nationale. La conclusion évidente à tirer, c'est que la région de la capitale nationale est la seule partie du Canada où une commission puisse s'installer. Et si vous doutez de la logique de cette assertion, permettez-moi de souligner que, sur les 50 sociétés et agences de la Couronne, 46 se trouvent dans la région de la Capitale nationale. S'il faut parler de décentralisation au Canada, le moment tout indiqué est lorsque ces bills nous parviennent. La disposition pertinente du bill ne pourrait-elle pas stipuler que le gouverneur en conseil désignera le lieu du siège social, de sorte que le gouvernement pourrait décider indépendamment de la loi le meilleur endroit où situer le siège social de la Commission.

En l'occurrence, à mon avis, il n'est pas particulièrement nécessaire d'établir la Commission dans la région

de la capitale nationale. Il existe au Canada d'autres régions importantes pour l'industrie du textile où il conviendrait d'installer le siège social. Je ne dis pas que le siège social devrait se trouver dans les Prairies ou dans l'Ouest. Mais il y a beaucoup d'autres régions au Canada où l'on pourrait l'établir. Surtout à notre époque d'ordinateurs, de téléscripteurs et de lignes téléphoniques directes, et vu les services de transport aérien dont nous disposons, il n'est plus nécessaire que les sièges de nos organismes soient situés dans la région de la capitale nationale. Je crois en tout cas que le comité, quand il étudiera cette mesure, devrait accorder à cette partie du bill toute l'attention qu'elle mérite.

Personne ne nie que l'industrie du textile se développe lentement et qu'elle ne se porte pas très bien actuellement, mais elle est loin d'être la moins progressive du pays. Entre 1964 et 1969, l'emploi y a augmenté de 4 p. 100. En comparaison, l'emploi dans l'industrie de l'agriculture a diminué de 30 p. 100. La production agricole a augmenté de 31 p. 100, alors que la production de toutes les autres industries n'a augmenté que de 21 p. 100. La production individuelle a augmenté de 67 p. 100 dans l'agriculture, contre 27.5 p. 100 seulement dans les autres industries.

En tant que Canadiens, avons-nous considéré et comparé toutes les industries avant d'envisager une mesure visant à en protéger une en particulier?

Les tarifs douaniers, les restrictions à l'importation, la surtaxe et des accords nous ont permis pendant longtemps de protéger nos industries canadiennes, et ce bill semble devoir assurer davantage de protection à l'industrie visée. Mais, entre-temps, et surtout en ce moment, nous ne jouissons que d'une bien piètre protection sinon d'aucune eu égard à l'industrie la plus importante de l'Ouest canadien et, de fait, l'une des plus importantes de notre pays, c'est-à-dire l'agriculture. Cette industrie comportant des incidences internationales, il est bien difficile d'imposer des restrictions à l'exportation, mais si les Canadiens, qui sont les consommateurs chez nous, paient un prix juste et raisonnable pour leurs autres produits, surtout les textiles et les vêtements, alors ils devraient sûrement être disposés, et le seraient effectivement, à payer un prix juste pour les denrées agricoles qu'ils consomment ici chez eux.

Ces derniers temps, l'agriculture a dû céder le pas aux autres industries au Canada. La baisse du taux de change a réduit de 25 p. 100 le revenu agricole net des fermes, alors que la coupure de l'accord international sur le blé a coûté 20 p. 100 aux agriculteurs. Entre-temps, les coûts de production au cours des trois dernières années ont augmenté de 21 p. 100. Il est difficile de comprendre, et également difficile d'expliquer à ces producteurs de matières premières, pourquoi il devrait alors y avoir une surcharge de \$2 pour une chemise. Si cette Commission n'est qu'un tremplin qui permettra de formuler une politique de protection des autres industries—et l'industrie de la chaussure ainsi que d'autres encore viendront d'ici peu, j'en suis sûr, trouver le gouvernement pour lui demander de créer des commissions de révision du même genre—alors, à mon avis, en examinant les autres industries canadiennes, cette Commission ne devrait certainement pas oublier celle qui est d'une si grande importance pour nos producteurs primaires de l'Ouest. Si nous sommes prêts à payer jusqu'à 50 p. 100 de taxes à l'importation plus la surtaxe sur des produits autres que des